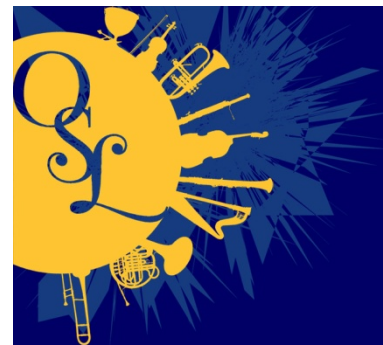
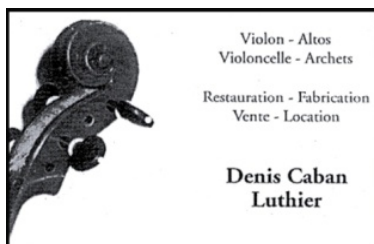


éditions pierre lafitan

Ucem 45



10^{ème} CONCOURS DE COMPOSITION

Président : Claude-Henry Joubert



Session 2016

Composition d'une œuvre concertante
pour piano
à l'usage des orchestres du premier cycle
des écoles de musique

Orchestre Symphonique du Loiret
Maison de la Musique et de la Danse
29, rue Bernard Million
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. : 06 67 69 12 71 Fax : 02 38 79 58 53
orchestresloiret@gmail.com
www.orchestreduloiret.com

Licence Entrepreneur Spectacle 2 - 1082524

Orchestre
Symphonique
du Loiret

Règlement du concours 2016

Le dimanche 18 septembre 2016

le jury sélectionnera 5 œuvres
et en informera les candidat-e-s.

Elles seront interprétées en concert public

le dimanche 6 novembre 2016

par des élèves des écoles de musique et conservatoires
du département accompagnés par l'OSL.

À l'issue du concert, les prix seront décernés

1^{er} prix : 800 €uros

décerné par le jury

La partition primée sera éditée par les **Éditions Pierre Lafitan**

2^{ème} prix : 300 €uros

décerné par vote du public

3^{ème} prix : 150 €uros

décerné par le jury

Limite d'âge : moins de 30 ans au **31 décembre 2016**.

Chaque candidat-e ne peut envoyer qu'une partition.

Elle devra être envoyée à l'Orchestre Symphonique du Loiret

avant le 11 septembre 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Il s'agira d'une partition inédite écrite pour les élèves du 1er cycle des écoles de musique (4 premières années d'études instrumentales).

L'envoi comprendra :

le conducteur, les parties séparées (en 1 exemplaire), une réduction pour piano, le curriculum vitae ainsi qu'une copie de la carte d'identité.

Le nom du compositeur, son adresse, son téléphone, son adresse électronique et le titre de l'œuvre doivent figurer sur chaque partie.

L'œuvre peut comporter plusieurs mouvements ; la durée totale ne doit pas excéder 5 minutes. La partition soliste sera écrite obligatoirement pour **piano**, niveau 1er cycle, accompagnée par un orchestre également du niveau du 1^{er} cycle, orchestre composé de violons I et II, altos ou violons III, violoncelles, contrebasses. Il est possible d'ajouter à l'orchestre des instruments à vent et des percussions ; le candidat peut choisir un, plusieurs ou tous les instruments de la liste suivante : 1 flûte traversière, 1 clarinette en sib, 1 saxophone alto, 1 trompette en sib, 1 trombone, des instruments de percussion jouables par un seul percussionniste.

Le jury, placé sous la présidence de **Claude-Henry Joubert**, sera composé de directeurs d'écoles de musique, de pianistes, de membres de l'Orchestre Symphonique du Loiret et de personnalités musicales.

Il sera demandé aux candidats retenus d'adresser par courrier électronique un fichier MIDI ou audio MP3 de l'œuvre, une courte biographie ainsi qu'une photographie du compositeur au format JPG minimum de 1024 x 768 (dossier de presse du concours).

Il est vivement souhaité que les candidats retenus soient présents le jour du concert ou qu'ils puissent se faire représenter.